

REGLEMENT JEU ATB VISA

Du 01/ 09 /2022 au 30 /09 /2022

Article 1 : Société Organisatrice

L'Arab Tunisian Bank, l'ATB, représentée par son Directeur Général par délégation, Mr Riadh Hajje et dont le siège est au 9, rue Hédi Nour – 1001 Tunis, organise une opération promotionnelle dénommée concours **ATB VISA « FIFA WORD CUP 2022 »** et ce, **du 1er au 30 septembre 2022 inclus**.

Article 2 : Champ d'application

Le concours est accessible durant la période, ci-dessus citée, à toute personne physique cliente de l'ATB et détentrice d'une carte ATB VISA.

Sont exclus du jeu : le personnel de l'ATB, le personnel des sociétés fournisseurs de l'opération promotionnelle, les clients dont les cartes bancaires sont en opposition, désactivée et annulée ainsi que les titulaires des cartes MasterCard.

Article 3 : Mécanisme du jeu

Plus le client paie avec ses cartes ATB VISA, plus il augmente ses chances de gagner.

Pour participer à l'opération promotionnelle, il suffit :

- D'avoir une carte ATB VISA
- D'avoir atteint l'âge de 18 ans révolus, à la date de la participation au jeu.

Article 4 : Choix du gagnant

Le choix du gagnant sera effectué, en présence d'un huissier notaire, Maitre Riadh

Ben Aissa.

Le gagnant sera choisi parmi l'ensemble des personnes ayant le plus utilisé sa carte ATB VISA en achat au moins 10 transactions en achat autorisées et compensées durant la période du jeu.

Article 5 : Engagement

L'ATB s'engage à honorer son action promotionnelle avec le cadeau mentionné ci- dessous. Celui-ci ne peut être ni repris, ni échangé, ni négocié.

Article 6 : Valeur du lot et attribution du cadeau

Le cadeau mis à la disposition du gagnant est le « **Hospitality package** » qui consiste en un voyage au Qatar pour 2 personnes pendant la période de la coupe du monde pour assister en mode VIP à 2 matches « Group stage » au choix de l'ATB, un séjour de 3 nuitées pour 02 personnes dans un hôtel 5 étoiles de luxe et deux billets aller-retour.

Période du voyage : **Du 28/11/2022 au 01/12/2022**

Le choix désignera un gagnant et ses deux remplaçants,

Le gagnant sera appelé par téléphone. S'il n'est pas joignable, il sera saisi par lettre recommandée.

Le gagnant doit être équipé d'un passeport valide.

Le gagnant ne doit pas faire l'objet de poursuites judiciaires.

Le gagnant doit faire l'objet d'un dossier mis à jour.

Si le gagnant ne se manifeste toujours pas 48 heures à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée, cachet de la poste faisant foi, c'est son deuxième remplaçant qui gagnera le lot qui lui était destiné.

De même pour le troisième remplaçant.

Ce dernier sera saisi dans les mêmes conditions que le gagnant.

La validité du cadeau est de 1mois à compter de la date de désignation du gagnant.

Le gagnant devra se présenter à la banque, dans le délai imparti .

Si au-delà de cette date le cadeau n'est pas réclamé par son gagnant, il sera restitué à la Banque et aucune réclamation ne puisse en être faite à l'ATB.

Article 7 : Droit d'utilisation de l'image

Le gagnant de ce jeu, autorise l'ATB à utiliser son nom et sa photo à toutes fins publicitaires jugées nécessaires par la Banque, sans versement d'aucun droit d'utilisation.

Le refus de cette clause entraîne la déchéance du gagnant.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le seul fait de participer à cette opération promotionnelle implique l'acceptation du présent règlement. Tout litige pouvant survenir à l'occasion de son application est du ressort des tribunaux de Tunis.

Article 9 : Dépôt du règlement

Règlement, qui peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite, est disponible chez Maître Riadh Ben Aissa, Maître Notaire, sis à 12 Rue Tarek Ibn Zied, Yasmina-Carthage, Tunis, Tél : 27 563 301.